



## FICHE RECAPITULATIVE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2020

Cette fiche est à remplir par les parents ou responsables légaux de l'élève

### APRES CONSULTATION DE L'EMPLOI DU TEMPS DE VOTRE ENFANT

et à remettre impérativement le vendredi 4 septembre 2020, auprès de la Vie scolaire.

### ① INSCRIPTION 'EXTERNAT – DEMI-PENSION'

Pour Rappel :

- ✓ Demi-pension : L'élève doit présenter sa carte à l'entrée de la cantine

Il a un statut de « demi-pensionnaire » et est sous la responsabilité de l'établissement :  
L'inscription à la demi-pension se fait à l'année pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine. Les jours choisis en début d'année sont fixes.



Tout changement de régime de restauration est à demander, par écrit, à l'Economat :

- **avant le 1er décembre** (pour la période de janvier à mars),
- **avant le 1er mars** (pour la période d'avril à la fin des cours).

A partir de 15 jours d'absence liée à une raison médicale, le prix des repas sera déduit de la facture.

Le coût de la demi-pension sera porté à votre facture annuelle.

- ✓ Repas occasionnel : L'élève doit présenter sa carte à l'entrée de la cantine



**Nouveauté** : L'élève a un statut d'externe, il n'a plus besoin de tickets.

**Il doit déjeuner avec sa carte qui doit être créditée impérativement avant le passage** à la cantine auprès du service comptabilité (par chèque, espèces ou carte-bleue).

Nous nous réservons le droit d'établir une facture si nécessaire.

**Le choix de la demi-pension et du nombre de jours au forfait sera définitif à compter du 7 septembre 2020.**

**Aucune modification ne sera acceptée au-delà de cette date pour la 1<sup>ère</sup> période.**

### ② INSCRIPTION A L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Le matin, les élèves peuvent bénéficier d'une garderie gratuite à partir de 7h30.

Le soir, nous proposons une garderie payante pour les maternelles et une étude payante à partir du CP de 17h00 à 18h30 pour un forfait de 30 € par mois. Les présences très exceptionnelles seront facturées 3,50€ par soir.

Le coût sera porté sur la facture annuelle.

Attention ! dans le cas d'un changement en cours d'année, vous devez impérativement le noter sur le carnet de liaison de votre enfant, et vérifier que l'information a été visée par la Vie scolaire.



A remettre impérativement le vendredi 4 septembre 2020, auprès de la Vie scolaire

<b>NOM</b>		<b>PRENOM</b>		<b>CLASSE</b>	
------------	--	---------------	--	---------------	--

**① INSCRIPTION 'EXTERNAT – DEMI-PENSION'**

Dans la convention financière que vous avez signée lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant, vous avez notifié le choix du régime : externe ou demi-pensionnaire.

Externe

Demi-pensionnaire

Pour les demi-pensionnaires, merci de préciser les jours où votre enfant prendra ses repas.

Forfait 1 jour

Forfait 2 jours

Forfait 3 jours

Forfait 4 jours

Cochez-le ou les jour(s) choisi(s) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

**② INSCRIPTION A L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR**

**COMPLETEZ LE CHOIX SUIVANT :**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30/45				
17h00-18h30				

**Date, et signature des Parents-responsables légaux de l'élève**